

Accédez à une qualification
reconnue par les
professionnels du paysage



DEVENEZ OUVRIER DU PAYSAGE

Titre professionnel—Niveau 3 (anciennement niv V)

Objectifs :

- Acquérir des compétences techniques en jardins-espaces verts et aménagements paysagers.
 - Entretien d'un espace vert paysager
 - Végétaliser un espace paysager
 - Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Publics—Pré-requis

- **Tout public** : Demandeurs d'emploi, Salariés, Contrat de Professionnalisation, CSP, CFP de Transition Professionnelle, CPF, auditeurs libres...
- **Pré-requis** : savoir lire, parler français, avoir minimum 18 ans, répondre aux tests d'entrée et à l'entretien de motivation. (niveau collège minimum), aimer travailler à l'extérieur
- **Effectif Minimum** : 6 **Effectif maximum** : 12

Débouchés et Insertion

Débouchés : Agent des services techniques des collectivités, Ouvrier des espaces verts, Ouvrier paysagiste, Agent d'entretien des parcs et jardins.

Résultats/Insertion : Taux d'insertion global moyen à 6 mois : 71% , 86% de réussite en 2020

Code Rome : A1203 - Aménagement et entretien des espaces verts

Durée, Dates, Lieu et coût de l'action

Durée : 395h de formation en centre + 420h de stage en entreprise

Dates : du 13/11/2020 au 23/04/2021

Lieu : CFP La Futaie—Les Touches, 94 rue de la Charpenterie, 53410 PORT-BRILLET

Coût : Pour les demandeurs d'emploi : financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire

Pour les autres statuts : 15.25 € / heure en centre

Pour obtenir un devis, un rendez-vous ou participer à une information collective, contactez-nous.



Présentation générale (problématique, intérêt)

Le secteur du paysage est confronté au renouvellement des générations, au recrutement d'ouvriers qualifiés et de personnels encadrant de mieux en mieux formés et à la nécessité de s'adapter aux nouvelles évolutions réglementaires et techniques.

Programme de la formation (lien RNCP : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/399>)

- **CCP1—Entretien un espace paysager** : Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire, Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse, Tailler des arbres et arbustes, Abattre et débiter un arbre de petites dimensions, Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux, Protéger des végétaux des parasites, maladies et adventices.
- **CCP 2—Végétaliser un espace vert** : Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire, Réaliser un gazon ou une couverture végétale, Planter des arbres et arbustes, Réaliser un massif ornemental.
- **CCP 3—Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager** : Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager, Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager, Poser et entretenir un réseau d'arrosage,

Modalités pédagogiques

- Alternance : présentiel et période en milieu professionnel.
- Interventions de professionnels du paysage.
- Visites pédagogiques, plateaux techniques.
- Mises en situation professionnelle



Compétences professionnelles visées

- Entretien un espace vert ornemental,
- Planter et engazonner des espaces verts,
- Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts.

Responsable de l'action et intervenants

Responsable de l'action et formateur : Antoine RABINE

Référent handicap/social/pédagogique : Christophe CAURIER

Evaluation des acquis (certification possible par bloc = CCP)

Le stagiaire (H/F) est évalué en contrôle en cours de Formation pour chaque bloc de compétences. La mise en place du livret EPCF (Evaluation Passées en Cours de Formation) se fait dès la rentrée (octobre).

Ces évaluations se déroulent de la manière suivante :

- Mise en situation professionnelle au centre de formation et/ou via les chantiers-école à l'extérieur ;
- QCM sur les apports pédagogiques ;
- Entretien individuel sur les connaissances acquises.

Suivi et évaluation de l'action

Suivi : Emargement par demi-journée par le stagiaire et le formateur, attestation de stage, livret de suivi

Evaluation : Bilan écrit individuel, bilan oral collectif de fin de formation, Bilan à 6 mois après la fin de la formation

Catégories de l'action (au sens de l'article L6313-1 du code du travail)

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés - action de promotion professionnelle - action de conversion - action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

CFP La Futaie—Les Touches

94 Rue de la Charpenterie - 53410 PORT-BRILLET

Tel. 02 43 01 82 80

E-mail : cfp@lafutaie.org - www.lafutaie.org

